

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires modifiant l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984,

.....  
VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux modifié,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux modifié,

VU le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques modifié,

VU le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire Départementale de la catégorie B dans sa séance du 30 juin 2020,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Sont inscrits sur la liste d'aptitude au choix au titre de l'année 2020 :

- **Rédacteur** :

- Isabelle BREMONT
- Alan EPIS
- Elise NAVARRO

- **Technicien** :

- Corinne GUIRLINGER
- Christian MALLET
- Philippe MANSUY
- Rudy THOMAS

- Assistant de conservation :

- Guillaume BRUYANT

**ARTICLE 2** - Le Directeur Général des Services du Département et le Payeur du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
du Département,



Guy CARRIEU